



**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية  
السكرتاريه  
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNION  
AFRICAINNE**

Secretariat  
B. P. 3243

اديس ابابا \* Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-troisième session ordinaire

Mogadiscio, 6 - 11 juin 1974

GM/581 (XXIII)

Annexe I

RAPPORT DU RAPPORTEUR

RAPPORT DU RAPPORTEUR

OUVERTURE DE LA REUNION

1. La onzième session ordinaire de la Conférence des Ministres africains du Travail a été ouverte par Sa Majesté Haile Selassié Ier, Empereur d'Ethiopie, le 31 mai 1973 à Addis-Abéba. Les 34 pays membres suivants y ont pris part : Algérie, Botswana, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Ile Maurice, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Sierra-Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zaïre et Zambie. L'OIT, le Centre de Turin, l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA), l'Organisation Arabe du Travail et l'Organisation de la Solidarité des Peuples Afro-Asiatiques étaient représentés à titre d'observateurs. A cette occasion, Sa Majesté Impériale a prononcé une importante allocution dont le texte intégral se trouve annexé au présent rapport. Néanmoins, il convient de relever que l'Empereur a souligné que la tenue de cette onzième session immédiatement après la célébration de l'anniversaire de l'OUA et le dixième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, est une preuve supplémentaire de la détermination des responsables africains de continuer à oeuvrer ensemble pour la poursuite des idéaux de la Charte de l'OUA qui vise à réaliser les progrès et la prospérité de nos peuples en particulier et de notre Continent en général.

2. L'Empereur d'Ethiopie a rappelé le rôle important que l'OUA a joué dans le domaine de l'exploitation en commun des ressources naturelles et humaines de l'Afrique en vue de l'élévation du niveau de vie des peuples africains, de la consolidation de la fraternité et de la solidarité dans l'unité qui transcende des différences ethniques

et culturelles. Il a souligné avec satisfaction la contribution que la Conférence des Ministres africains du Travail a apportée aux efforts de l'OUA dans ce domaine.

3. Pour terminer, Sa Majesté l'Empereur a lancé un appel à la Conférence pour qu'elle étudie le moyen d'instaurer des relations professionnelles et industrielles harmonieuses par la formation des attitudes rationnelles et responsables en vue du respect des droits réciproques.

4. Répondant à Sa Majesté l'Empereur au nom de la Conférence, Son Excellence Chief Anthony Enahoro, Ministre de l'Information du Travail, du Gouvernement Fédéral du Nigéria, a exprimé la gratitude de tous les participants à l'Empereur d'Ethiopie non seulement pour sa présence à la séance d'ouverture, mais aussi pour le discours plein d'enseignements qu'il a bien voulu prononcer à cette occasion. L'orateur a rappelé avec fierté la force et les encouragements que la visite et le discours de sa Majesté l'Empereur avaient procurés aux délégués africains et à tous les membres de l'OIT lors de la célébration du cinquantenaire de cette Organisation internationale.

5. Après avoir rappelé les sujets qui ont fait l'objet de l'intervention du Directeur général du BIT devant les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, l'orateur a prié Sa Majesté l'Empereur pour qu'il use de son influence personnelle auprès de l'OUA afin que celle-ci s'efforce de faire appel, quand les circonstances l'exigent, à l'expertise collective et aux connaissances spécialisées de la Conférence, ainsi qu'à celles, individuellement, des personnes qui la composent, Il a dit que la Conférence des Ministres Africains du Travail était une institution spécialisée de l'OUA au même titre que l'OIT est une institution spécialisée des Nations Unies.

6. Prenant la parole à son tour, S.E. Mr. Nzo Ekangaki, le Secrétaire général administratif de l'OUA a remercié vivement l'Empereur de

l'honneur qu'il a ainsi fait à la Conférence des Ministres africains du Travail en acceptant de venir ouvrir sa onzième session.

7. Le Secrétaire général a rappelé les réalisations de la Conférence au cours des dix dernières années tant en Afrique qu'à l'OIT. Il a signalé à l'attention de la Conférence que la décentralisation des activités du Centre de Turin devra encore faire l'objet de nouveaux efforts du Groupe africain de l'OIT. Il a regretté que le Directeur général du BIT ait, à l'occasion du dixième anniversaire de l'OUA, consacré la majeure partie de son discours à la liberté syndicale comme pour donner des leçons aux Chefs d'Etat et de Gouvernement africains. Le Secrétaire général de l'OUA a souligné que si pour les impérialistes et les colonialistes, le terme "liberté syndicale" signifie pluralisme, anarchie ou opposition au gouvernement, pour les Africains, notre conviction est que le salut de notre indépendance réside dans l'unité et la coopération. Le Secrétaire général de l'OUA a, en outre, solennellement informé la Conférence de la décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de soutenir la candidature du Dahomey au poste de Directeur général du BIT quand il deviendra vacant. Le texte intégral de cette importante allocution a été communiqué aux membres de cette assemblée.

8. M. M.A.O. Ndisi, Directeur régional du BIT pour l'Afrique a lui aussi rendu hommage à Sa Majesté l'Empereur pour l'appui constant qu'il n'a cessé d'apporter à l'OIT et à lui-même. Il a lu le message de son Directeur général à la Conférence. Dans ce message, il a exprimé son appréciation de la coopération qui existe entre l'OIT et la Conférence des Ministres africains du Travail ainsi qu'avec l'OUA. L'orateur a passé en revue les réalisations de son organisation en Afrique et s'est félicité de l'évolution heureuse que connaît la Conférence des Ministres africains du Travail. Il a également mentionné les décisions de la cinquième session de la Commission consultative africaine du travail dont la mise en application préoccupe actuellement les autorités du BIT. Comme pour les autres orateurs, ce discours a été diffusé à cette Conférence.

ELECTION DU BUREAU

9. Après le départ de Sa Majesté l'Empereur, la Conférence a repris ses travaux en vue de procéder à l'élection de son nouveau bureau. Mais avant de le faire, elle a accepté d'entendre les messages des observateurs suivants :

1. M. LANCINE SYLLA, Président de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine.

10. Dans son message, M. Sylla a rendu hommage à l'OUA et à la Conférence des Ministres africains du Travail pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour aider les syndicats africains à réaliser leur unité. En rappelant que l'OUSA est née après une douzaine d'années de tergiversations, d'affrontement d'idéologies, de marchandages, l'orateur a affirmé que "la pluralité syndicale qui est le tribut de bon nombre d'Etats africains et dont les conséquences se répercutaient sur le plan continental ne puise ses forces que dans des querelles étrangères à l'Afrique ; elle demeure un auxiliaire du colonialisme et du néo-colonialisme. Les intérêts des travailleurs se sont effectivement opposés sous aucune latitude. Partout, les masses travailleuses ont les mêmes objectifs : satisfaire en soi les besoins vitaux, s'instruire, apporter leur contribution à l'épanouissement de l'Afrique et de l'humanité, lutter pour l'instauration de la paix et de la fraternité entre les peuples.

11. M. Sylla a indiqué à l'OUA ce que l'OUSA attend de cette Organisation mère : "l'OUSA attend de l'OUA une grande contribution, une assistance qui lui permette de se développer, de s'affirmer, de l'aider justement à se passer de cette aide le plus tôt possible pour devenir, dans la clarté d'une doctrine authentiquement africaine, un mouvement ouvrier indépendant soudé à l'ensemble du peuple, uni et libérateur".

12. En affirmant que l'OUA attend beaucoup plus de la part de ses membres, M. Sylla a lancé un appel aux "Centrales nationales des différents Etats africains pour réaliser l'unité syndicale nationale à leur niveau, facteur indispensable au succès d'une action éducative efficiente, gage de l'élévation de la production et de la productivité par une organisation scientifique du travail". Avant de terminer cette allocution dont le texte a été également diffusé, M. Sylla a fait à la Conférence le serment de mériter de l'Afrique et de rester fidèle à l'esprit d'Addis-Abéba.

2. M. Philippe BLAMONT, Directeur du Centre de Turin.

13. S'adressant à la Conférence dans le cadre des activités du Centre de Turin, M. Blamont a informé les ministres des progrès et des réalisations du Centre depuis l'année dernière. Il a mentionné les séminaires et cours itinérants de quelques semaines qui ont été organisés en Afrique, soit au Ghana, au Kenya, au Mali ou au Sénégal. Il a révélé que les professeurs du Centre mènent actuellement des recherches, notamment au Dahomey et au Nigéria, au sujet de l'adéquation ou de l'inadéquation des programmes de formation locaux qui, comme on le sait, sont tirés des programmes élaborés pour les pays développés.

14. M. Blamont a affirmé qu'au cours de l'année écoulée, les activités du Centre ont pu montrer que la décentralisation souhaitée par les Ministres du Travail est non seulement possible mais aussi efficace. Mais, a-t-il ajouté, il nous faut faire plus et faire mieux, il nous faut plus particulièrement aller plus loin du point de vue des programmes en les fondant comme la formation des cadres et les techniques d'entretien sur des sujets qui tiennent l'Afrique à coeur. Cependant, a-t-il dit, nous rencontrons toujours le problème que nous connaissons, à savoir celui du financement. A ce sujet, M. Blamont a indiqué que l'ONUDI venait de marquer son accord pour participer à l'organisation des séminaires avec un personnel et des moyens financiers conjoints (ONUDI/CENTRE DE TURIN).

15. L'orateur a mentionné trois nouveautés réalisées à Turin au cours de l'année écoulée :

- a) depuis septembre 1972, le Centre de Turin a lancé un programme de formation en arabe à Turin. Il s'agit là d'un premier programme international de ce genre et il a ajouté que ce programme a connu un très grand succès. En conséquence, il convient non seulement de le maintenir mais aussi de l'améliorer et l'intensifier ;
- b) le Centre a également organisé des cours pour les chefs syndicalistes des pays africains d'expression anglaise et française ; beaucoup de syndicalistes des pays intéressés y ont pris part. Ces cours ont porté sur la comptabilité et la gestion financière dans l'entreprise pour permettre aux syndicalistes d'avoir une idée exacte de la marche de l'entreprise au sein de laquelle sont employés leurs affiliés et pour leur montrer jusqu'où ils peuvent aller dans les négociations collectives. L'orateur a dit que le Centre était inspiré dans cette action par la formule proposée par Sa Majesté l'Empereur dans son discours d'ouverture invitant les Ministres africains du Travail à "jeter les bases pour la formation d'attitudes justes et responsables pour le respect des positions réciproques" ;
- c) la troisième nouveauté consisté dans un programme soit de cours spéciaux, soit de bourses pour les réfugiés et exilés des territoires portugais. Ce programme débutera en septembre prochain après l'accord du Secrétaire général de l'OUA.

16. L'orateur en est venu aux problèmes que rencontre le Centre de Turin. Parmi ces derniers, il fait mention des difficultés financières que l'on a connues au cours de l'année écoulée, qui a été financièrement désastreuse en raison de la dévaluation du dollar, de l'inflation et du fait que le PNUD n'a pas pu fournir au Centre les ressources financières

nécessaires, essentiellement parce que les gouvernements n'ont pas inscrit les provisions nécessaires dans les programmes nationaux du PNUD. Cette défaillance a posé la question de la participation des pays africains aux programmes du Centre et le Directeur a vivement souhaité que cette participation puisse se maintenir. A ce propos, il a une fois de plus sollicité que la Conférence ainsi que l'OUA ne lui ménagent pas le soutien qu'ils lui ont toujours apporté tant au niveau du Conseil du Centre qu'à celui de la Conférence Internationale du Travail. Il a rappelé que la résolution adoptée par les Ministres africains du Travail en juin dernier à Genève pour concrétiser leur appui au Centre de Turin, a eu un très grand retentissement à l'OIT et au PNUD. Le soutien de l'Afrique est justifié par les programmes prévus pour elle, les transferts de technique organisés en sa faveur et l'élaboration d'un plan de méthodes de formation adaptées aux réalités africaines.

3. M. HASSAN HAFEZ, Représentant de l'Organisation de la Solidarité des Peuples Afro-Asiatiques.

17. M. Hafez a apporté à la Conférence le salut fraternel et chaleureux de son Organisation. Il a indiqué que celle-ci souhaite que la Conférence des Ministres africains du Travail progresse et connaisse des lendemains heureux. Il a salué les efforts de cette Conférence pour la réalisation de l'unité syndicale dont il a dit qu'il reconnaissait la nécessité. L'orateur a alors brièvement esquissé les activités de son Organisation qui est au service des peuples afro-asiatiques.

4. Dr. TAYEB LAHDIRI, Directeur général de l'Organisation arabe du Travail.

18. Le Dr. Tayeb a exprimé sa joie de pouvoir prendre la parole devant cette Conférence au nom des 16 pays membres de son Organisation. Il a rappelé le rôle que son Organisation a joué et la contribution qu'il a apportée au niveau de l'OIT sur des questions intéressant le groupe

africain dans son ensemble: Il a souligné que tout au long de notre lutte commune au sein de l'OIT, nous avons toujours été solidaires. Par conséquent, a-t-il poursuivi, la solidarité devra nous permettre de surmonter nos difficultés. Après avoir rappelé également le rôle que le groupe africain a joué dans l'action menée par l'OIT contre le Portugal et l'Afrique du Sud, l'orateur a assuré à la Conférence qu'il est prêt à apporter son appui total à toute résolution que la Conférence pourrait être amenée à adopter contre le Portugal. Enfin, il a demandé que, parce que les Arabes appuient l'Afrique sans réserve, l'Afrique devrait pouvoir aussi appuyer les Arabes en tout, notamment dans la question de la Palestine.

19. Après l'audition de ce message, le Président sortant, S.E. Levi Katagyira, Ministre du Travail de l'Ouganda, a pris la parole pour passer en revue les activités de la Conférence au cours des quinze derniers mois. Sans vouloir entrer dans les détails dont il a laissé le soin au Secrétaire général, le Président sortant a fait mention de deux réalisations à l'actif de la Conférence. Il s'agit d'abord de rappeler la position unanime adoptée par les membres de cette Conférence lorsqu'il s'était agi d'adopter, lors de la 56ème session de la Conférence internationale du Travail, la résolution contre le Portugal. Ensuite, il y a lieu de se féliciter de la création de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine à laquelle les Ministres africains du Travail ont pris une part très active.

20. A la suite de cette intervention, la Conférence a procédé à l'élection de son Bureau. Sur la proposition du Togo appuyée par la Sierra Leone, le Bureau de la Conférence a été composé de la façon suivante : Président : Ethiopie, premier Vice-Président : Côte d'Ivoire ; deuxième Vice-Président : Tunisie ; Rapporteur : Congo.

21. En occupant son siège, le Président élu, S.E. Mulatu Debebe, Ministre du développement communautaire et des affaires sociales de l'Ethiopie, s'est adressé à la Conférence pour la remercier de l'honneur

qu'elle venait de lui faire en l'élevant à la présidence de sa onzième session. Il a dit que cela était un témoignage de la haute estime que les membres de la Conférence avaient pour son pays et pour lui-même. Il a lancé un appel à la Conférence pour qu'elle se penche sérieusement sur l'ordre du jour qui comporte des questions d'intérêt commun pour l'Afrique.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22. Après avoir éclairci quelques questions posées par certains membres de la Conférence, et après s'être mis d'accord sur quelques amendements concernant les points relatifs à la désignation d'un candidat africain au poste de Directeur général du BIT et aux activités du Centre de Turin, la Conférence a adopté son ordre du jour qui figure en annexe, au présent rapport.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

23. Après quelques tentatives en vue de fixer son horaire de travail, la Conférence a décidé de travailler de 9 à 12 heures et de 15 à 18 heures. Elle a en outre décidé de ne pas se scinder en commission du fait du caractère spécial de cette session qui est appelée à ne traiter que de questions concernant l'OIT.

#### RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF.

24. Au cours de sa deuxième séance, la Conférence a, avant d'aborder le premier point de son ordre du jour concernant le rapport du Secrétaire général administratif de l'OUA, entendu les observations présentées par certains membres de la Conférence au sujet de la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la candidature africaine au poste de Directeur général du BIT. En effet, les orateurs avaient estimé qu'il aurait valu mieux que cette question fût d'abord examinée par les Ministres du Travail avant d'être soumise aux Chefs d'Etat et de Gouvernement. Sur la base des explications fournies tant par certains

participants que par le Secrétariat général au sujet de ce qui s'est réellement passé en cette matière, des délégations qui avaient formulé des objections les ont retirées tout en promettant de mener une enquête sur la question et d'y revenir prochainement.

25. D'autres questions ont été posées de savoir si les membres de la Conférence avaient la possibilité de demander des explications au Directeur du Centre de Turin sur le rapport d'activités qu'ils venaient de présenter. Tout en reconnaissant la pertinence de ces questions, beaucoup d'orateurs ont estimé qu'il convenait de renvoyer la discussion avec M. Blamont à Genève. Ils ont cependant souhaité que l'intervention de M. Blamont puisse être reproduite et distribuée afin de leur permettre de préparer les questions éventuelles à lui poser à Genève.

26. La Conférence a alors entendu la présentation du rapport du Secrétaire général par le Secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques et sociales. L'orateur a mis l'accent sur le fait qu'à la demande expresse du Président sortant, il avait été entendu que toutes les questions à caractère technique devront être renvoyées à la douzième session qui se tiendra en mars 1974. Il a néanmoins signalé que les points relatifs à l'organisation d'un symposium sur la situation des travailleurs africains dans les territoires encore sous domination coloniale et/ou raciste ainsi qu'à la tenue d'une réunion d'experts en matière d'hygiène et de sécurité du travail exigeaient que la Conférence prenne une décision à leur sujet. Quelques délégations ont proposé que la Conférence prenne note du rapport et qu'elle continue ses travaux. Mais, certaines autres délégations se sont référées à certains paragraphes du rapport notamment ceux concernant les points susmentionnés. Après un long débat, la Conférence a décidé d'accepter le principe de la tenue d'un symposium dont l'organisation matérielle serait assurée par l'OUA en collaboration avec l'OUSA. En outre, il a été également accepté qu'il y ait des consultations entre les membres de la Conférence et le Secrétariat en ce qui concerne la réunion d'experts.

RAPPORT DES MEMBRES AFRICAINS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIT.

27. Les membres africains du Conseil d'Administration n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur le rapport qui devait être présenté ainsi que sur leur porte-parole, la Conférence a décidé de renvoyer l'étude de cette question. Elle a demandé aux intéressés de se concerter en vue de présenter un rapport reflétant leurs activités collectives au sein du Conseil d'Administration du BIT.

RAPPORT SUR L'UNITE SYNDICALE PANAFRICAINNE

28. Au cours de sa troisième séance, la Conférence a abordé le second point de son ordre du jour, à savoir, le rapport sur l'unité syndicale panafricaine. Le Secrétariat général a brièvement présenté le rapport en rappelant la résolution de Kampala et en indiquant l'action qui en est résultée et qui a abouti à la création de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine. Le Président de l'OUSA a pris la parole pour appuyer les déclarations du Secrétariat et retracer brièvement le déroulement des travaux du Comité préparatoire et du Congrès constitutif.

29. Il a indiqué à la Conférence qu'au cours de leur rencontre, les syndicalistes africains se sont plus attachés à l'unité plutôt qu'à ce qui pouvait les diviser. La question de l'affiliation et de la désaffiliation, a-t-il poursuivi, a été fort heureusement contournée. Un délai de trois ans a été accordé aux centrales syndicales nationales affiliées pour qu'elles étudient cette question et viennent au premier congrès ordinaire de l'OUSA après désaffiliation, conformément aux principes de la Charte. Le Président de l'OUSA a fait part à la Conférence des difficultés financières que connaît l'Organisation en cette période de démarrage. Il a exprimé l'espoir que la Conférence des Ministres africains du Travail se penchera sur cette question en vue de trouver les voies et moyens susceptibles de faciliter le démarrage de l'Organisation nouvellement née.

30. Au cours du débat qui a suivi, certains délégués ont posé des questions pour savoir si la contribution de 500 dollars EU est fixe ou si elle est seulement une contribution de démarrage. Beaucoup d'orateurs se sont félicités de la création de l'OUSA et ont exprimé leur soutien à cette organisation panafricaine. Ils ont regretté que le Directeur général du BIT, dans son discours devant les Chefs d'Etat, et avec une attitude paternaliste, ait donné l'impression que le mouvement syndical africain, du fait de son unité et de sa volonté d'être indépendant se verra isolé par le mouvement ouvrier mondial. Ils ont bien précisé que l'indépendance du syndicalisme africain ne signifiait nullement la non-coopération avec le reste du monde ouvrier.

31. Certains autres ont estimé qu'il aurait fallu que le rapport sur cette question fût d'abord communiqué à la Conférence des Ministres africains du Travail avant d'être porté devant les hautes instances de l'OUA. Cependant, ils ont admis que les choses s'étant déjà passées de cette façon du fait que la onzième session des Ministres du Travail se tient après les assises de l'OUA, il convenait de prendre note du rapport sans plus.

32. Ceux des membres de la Conférence qui avaient pris part aux travaux du Conseil ont informé la Conférence que beaucoup de Ministres du Travail ainsi que de syndicalistes avaient participé aux travaux de la Commission "A" du Conseil au sein de laquelle le problème de l'unité syndicale avait été étudié. Ils ont affirmé que la résolution adoptée sur le problème de l'unité syndicale panafricaine reflète les points de vue exprimés par les membres de la Conférence. A leur avis, la Charte du syndicat doit être discutée par les syndicalistes eux-mêmes et non par cette Conférence. En rappelant le contenu de la résolution du Conseil, les orateurs ont condamné l'attitude du Directeur général du BIT dans son discours devant l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement. En conclusion, tous les orateurs ont été unanimes pour inviter la Conférence à encourager et à appuyer l'OUSA et à lancer un appel au

syndicat affilié pour qu'il se désaffilie.

33. Les responsables de l'OUSA comme ceux du Secrétariat sont intervenus pour préciser que le projet de Charte qui avait été soumis au Congrès constitutif syndical "est celui issu des travaux des syndicalistes eux-mêmes". Il en est de même, ont-ils précisé, de la Charte des syndicats qui a été communiquée au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. A la suite de ces explications, la Conférence a décidé par acclamation de prendre acte du rapport sur l'unité syndicale panafricaine (Doc. MAT/4 (XI)).

34. Prenant acte de ce rapport, la Conférence a tenu à féliciter le Secrétariat qui, en dépit de ses multiples occupations, a déployé des efforts incessants pour les mesures pratiques qu'il a prises dans un laps de temps en vue de l'exécution de la résolution de Kampala. Cependant, elle a lancé un appel pressant à tous les Ministres du Travail pour persuader les syndicats de réaliser l'unité syndicale nationale et d'exhorter les autres centrales syndicales qui ne l'ont pas encore fait jusqu'ici, à s'affilier à l'OUSA. Elle a demandé à l'OUA de financer la nouvelle Organisation et de lui accorder des moyens matériels nécessaires à son bon fonctionnement, afin que l'OUSA atteigne sa vitesse de croisière. Il faut signaler que s'agissant de la liste des pays signataires de la Charte de l'OUSA, la délégation tunisienne a souligné que la centrale syndicale tunisienne n'a pas encore signé ladite Charte.

RAPPORT SUR LA COOPERATION TECHNIQUE INTERAFRICAIN.

35. Lors de sa quatrième séance, la Conférence est passée à l'étude du rapport sur la coopération technique interafricaine. Après la présentation du document MAT/5 (XI) par le Secrétariat, beaucoup d'orateurs ont pris la parole pour féliciter le Secrétariat général des efforts qu'il a déployés pour la mise en oeuvre de la résolution adoptée

par les Ministres africains du Travail à Kampala. Les éclaircissements ont été fournis au sujet de la non-inclusion, dans la convention établissant le programme africain de coopération technique, des dispositions relatives à l'échelle des salaires ainsi qu'à la soumission des candidatures africaines aux organisations internationales. Le Secrétariat a mentionné les difficultés qu'il rencontre toujours dans l'obtention des informations nécessaires de la part des Etats membres, pour l'application des décisions prises. La Conférence a été priée de lancer un nouvel appel aux Etats membres pour qu'ils intensifient leur coopération avec le Secrétariat notamment en ce qui concerne l'établissement d'un répertoire des spécialistes africains. Le rapport a été adopté.

PRESIDENT DE LA 58e SESSION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

36. Introduisant ce point, le Secrétariat général a rappelé que, conformément à la pratique de la rotation géographique en vigueur au sein de l'OIT, la présidence de la 58ème session de la Conférence internationale du Travail revient à l'Afrique cette année. Il a rappelé également que les Etats membres avaient été saisis depuis février 1973 de la candidature de S.E. Bintu'A Tshiabola, Commissaire d'Etat au Travail et à la Prévoyance Sociale du Zaïre, à ce poste. Jusqu'à ce jour, a indiqué le représentant du Secrétariat, aucune autre candidature ne s'est manifestée. Il a révélé que, d'après les informations reçues de la Direction générale du BIT, cette candidature est la seule qui existe. Ainsi, a-t-il conclu, le Secrétariat espère que la Conférence réussira, comme l'a souhaité le Secrétaire général de l'OUA, à se mettre facilement d'accord sur cette candidature pour présenter un front uni aux autres partenaires de l'OIT.

37. Un délégué, revenant sur la question de procédure, a demandé pourquoi la candidature africaine au poste de Directeur général du BIT

pour laquelle l'élection n'interviendra qu'en 1975 a été soumise aux Chefs d'Etat et de Gouvernement avant que cette Conférence n'ait eu à en connaître, alors que la présidence de la Conférence sur laquelle les décisions vont intervenir dans quelques jours ne l'a pas été. Il lui a été répondu que dans le premier cas, il avait une demande expresse de la part de plus d'un Chef d'Etat d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Sommet et qu'il n'en a pas été de même dans le second cas. Un autre délégué a pris la parole pour dire que, à sa connaissance, il n'y a pas eu une autre candidature africaine que celle du Zaïre ; en conséquence, a-t-il proposé, il ne reste à la Conférence qu'à approuver cette seule candidature africaine dont elle est saisie. Par acclamation, la Conférence a décidé de présenter, au nom de l'Afrique, à la présidence de la 58e session de la Conférence internationale du Travail, le nom de S.E. Bintu'A Tshiabola, Commissaire d'Etat au Travail et à la Prévoyance sociale de la République du Zaïre.

#### EXPULSION DU PORTUGAL DE L'OIT (PROPOSEE PAR LA GUINEE)

38. La délégation guinéenne a rappelé à la Conférence, en présentant le point 6 de l'ordre du jour, que depuis longtemps se mène au sein de l'OIT une action contre la politique coloniale du Portugal. Sans vouloir retracer tous les détails des divers débats qui ont eu lieu sur cette question au cours de chacune des sessions de l'OIT, le représentant de la Guinée a proposé à la Conférence d'adopter une résolution visant à l'expulsion du Portugal de l'OIT. Tous les orateurs qui ont pris la parole sur ce point ont unanimement appuyé le principe d'adopter une résolution au nom de l'Afrique pour demander l'expulsion du Portugal de cette Organisation internationale dont l'objectif principal est la justice sociale. En examinant le projet de résolution déposé par la Guinée, beaucoup de délégations ont estimé qu'il convenait d'en reviser et le fond et la forme. C'est ainsi qu'un comité restreint composé de la Guinée, de l'Egypte et du Kenya a été chargé de rédiger un nouveau projet.

DATE ET LIEU DE LA DOUZIEME SESSION.

39. Le Secrétariat général a rappelé les dispositions de l'article 8 du règlement intérieur au sujet du lieu des sessions de la Conférence et a signalé qu'il n'avait reçu aucune offre de la part d'un Etat membre à l'effet de recevoir dans sa capitale la douzième session des Ministres africains du Travail. Le Secrétariat a invité la Conférence, conformément à son règlement intérieur, à décider de cette question avant de clôturer ses travaux. Plusieurs orateurs sont intervenus pour formuler diverses propositions parmi lesquelles la Conférence a notamment retenu celle qui consiste à laisser le temps aux Ministres qu'ils entrent en consultation avec leur gouvernement respectif afin d'examiner la possibilité d'inviter la Conférence sur leur territoire.

40. Toutefois, la Conférence a recommandé au Secrétariat d'étudier la possibilité de planifier le calendrier des sessions ordinaires de la Conférence afin que chaque pays puisse à son tour en recevoir. Il convient de souligner que la délégation du Gabon, qui avait déjà offert de recevoir la 13ème session à Libreville en mars 1975, a fait entendre que si, selon le règlement intérieur, il n'y avait aucune obligation pour un Etat membre d'inviter la Conférence chez lui, son gouvernement pourrait retirer sa proposition pour 1975. Toujours dans le cadre de la recherche d'une solution à ce problème, la Conférence a été obligée, à la suite des explications du Secrétariat général au sujet des relations entre l'OUA et les autres conférences africaines, de parler de sa situation juridique vis-à-vis de l'OUA.

41. Un long débat s'est instauré autour de cette question. Finalement, la Conférence a décidé que le problème de la régularisation de sa situation par rapport à l'OUA soit inscrit à l'ordre du jour de la 12ème session ordinaire des Ministres africains du Travail ainsi qu'à l'ordre du jour du prochain sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. En attendant, le Secrétariat général devra présenter une note sur cette

question ainsi que les informations relatives aux pays qui, jusqu'à présent, ont déjà invité la Conférence.

42. Durant sa cinquième séance, la Conférence a étudié et adopté le projet de résolution sur l'expulsion du Portugal de l'OIT.

#### DIVERS

43. Sous cette rubrique, la Conférence a enregistré la déclaration de la délégation du Gabon au sujet de son offre de recevoir la 13ème session de la Conférence en 1975. La délégation a promis de faire connaître la position définitive de son gouvernement à Genève. Aucune autre question n'ayant été soulevée, la Conférence est passée à l'audition du rapport des membres africains du Conseil d'administration du BIT.

#### RAPPORT DES MEMBRES AFRICAINS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIT

44. Le délégué de l'Ouganda a, au nom de ses collègues membres du Conseil d'administration, introduit le rapport, page par page. Au cours du débat qui a suivi cette présentation, les participants ont jugé utile de reporter la discussion sur le programme et la structure de l'OIT à Genève et d'étudier et adopter le reste du rapport. A cet effet, la Conférence a désigné un comité composé des Etats membres du Conseil d'administration du BIT, ainsi que de l'Algérie et de l'Ethiopie, en vue d'étudier sérieusement la question se rapportant à la structure et aux programmes de l'OIT, et prendre des contacts à ce propos avec d'autres groupes à Genève. Après quoi, ce comité est chargé d'élaborer un rapport qu'il soumettra en temps opportun à tous les Ministres africains du Travail. Des observations ont été formulées au sujet de la maigre représentation de l'Afrique au sein du personnel du BIT et également en ce qui concerne la lenteur de l'OIT à décentraliser et surtout africaniser ses activités en Afrique. Un débat assez long s'est instauré au sujet de la représentation des mouvements africains de libération au sein du Conseil d'administration.

45. Le représentant du Secrétariat a d'abord indiqué que s'il n'a pas pris la parole sur cette question, c'est parce qu'il ne possédait pas d'informations concernant ce qui aurait été fait. Néanmoins, il a reconnu avoir pris connaissance d'une lettre du Directeur général du BIT annonçant la composition de la délégation du Conseil d'administration et exprimant le voeu de rencontrer le Secrétaire général de l'OUA à Genève. Cependant, a-t-il précisé, l'affaire ayant été traitée au haut niveau, il ne savait pas quelle suite a été réservée à la lettre du BIT. Il a indiqué que les représentants de l'OIT, à la Conférence venaient de l'informer qu'en raison du programme très chargé du Secrétaire général avant les festivités d'anniversaire et les dernières assises de l'OUA, il n'a pas été possible au Secrétaire général de rencontrer la délégation du Conseil. D'après ces renseignements, le Secrétaire général de l'OUA aurait conféré avec le Directeur général du BIT pendant son séjour à Addis-Abéba. Mais le représentant du Secrétariat n'a pas été en mesure de dire à quelle conclusion étaient parvenus les deux hommes. Il a exprimé l'espoir que la question pourra être définitivement réglée avec la présence à Genève du Secrétaire général adjoint de l'OUA chargé des affaires économiques et sociales.

46. A la suite de cette explication, les Ministres ont décidé de demander au Secrétaire général de l'OUA d'inviter, au nom de leur Conférence, les mouvements de libération à se rendre à Genève. Ils ont pris sur eux d'assurer la participation des mouvements de libération à la réunion du Conseil et à la Conférence de l'OIT.

47. Au cours de sa sixième et dernière séance, la Conférence a étudié le projet de résolution présenté par l'Algérie sur la politique de discrimination, de racisme et de violation des libertés syndicales, telle que pratiquée par les autorités israéliennes en Palestine. Après quelques interventions, la Conférence a accepté de prendre note du fait que le projet de résolution lui était soumis afin de l'informer du dépôt de cette résolution à la 58e session de la Conférence internationale du Travail.

48. Avant de poursuivre ses travaux, la Conférence a entendu la déclaration de M. Nzo Ekangaki, Secrétaire général de l'OUA, au sujet de la représentation des mouvements africains de libération à l'OIT. Le Secrétaire général a indiqué qu'il y a quelque temps, il a été saisi par le Bureau régional du BIT pour l'Afrique d'une requête lui demandant de se rendre à Genève pour y rencontrer la délégation du Conseil d'administration chargée de discuter avec lui des modalités de la représentation des mouvements africains de libération à l'OIT. L'orateur a indiqué qu'il avait répondu au représentant du BIT qu'il ne pouvait pas se déplacer d'Addis-Abéba en raison de son programme très chargé, mais qu'il était disposé à recevoir les membres de la délégation du Conseil au siège de l'OUA. Malheureusement, a-t-il précisé, cette délégation n'est jamais venue. Il a confirmé que durant le séjour à Addis-Abéba de M. Jenks, Directeur général du BIT, ils ont eu un long entretien à ce sujet. Le responsable du BIT avait fait part au Secrétaire général de l'OUA du fait que la délégation du Conseil ne pouvait pas venir à Addis-Abéba et qu'elle souhaitait toujours le rencontrer à Genève. En même temps, M. Jenks avait fait état de problèmes juridiques que pose la représentation des mouvements de libération aux conférences de l'OIT.

49. A ce propos, M. Nzo Ekangaki a ajouté qu'il a fait comprendre au Directeur du BIT qu'il y avait non seulement les problèmes juridiques, mais aussi politiques, qu'il fallait résoudre. Il a promis à son interlocuteur de porter cette question devant la Conférence des Ministres africains du Travail dont le point de vue, la position et la décision devraient être considérés comme ceux de l'OUA. Le second problème qui a fait l'objet de l'entretien entre MM. Jenks et Nzo Ekangaki a été celui concernant le Portugal. Le responsable de l'OUA a révélé que d'après le Directeur général du BIT, il ne serait pas souhaitable d'envisager l'expulsion du Portugal du BIT, mais qu'il fallait plutôt le maintenir et exercer plus de pressions sur lui. La réponse de M. Nzo Ekangaki à cette considération a été que, pour lui comme pour beaucoup d'Africains, si le dialogue peut être positif, il faudrait l'encourager, mais si le

dialogue ne peut qu'avantager notre ennemi, on ne peut pas l'accepter. Comme pour la question précédente, le Secrétaire général de l'OUA a laissé la décision finale au groupe africain de l'OIT.

50. Il a par ailleurs relevé que si l'OIT n'a pas réussi à appliquer la résolution de la Conférence internationale du Travail qui lui demande d'associer les représentants africains des territoires encore sous domination coloniale portugaise aux travaux de cette Organisation, ce n'est pas à cause de l'OUA. Les dirigeants du BIT devraient être sincères pour dire les difficultés réelles qu'ils rencontrent dans l'application de cette résolution afin que, ensemble, nous puissions chercher les voies et moyens de les surmonter.

51. Après cette déclaration, la Conférence est revenue une fois de plus au dernier point de son ordre du jour intitulé "Divers". Dans ce cadre, elle a admis de discuter de la création, au sein du Secrétariat général de l'OUA, d'une unité spécialement chargée de son Secrétariat. Elle a également demandé que son règlement intérieur soit imprimé sous la même forme que celui du Conseil des Ministres ou de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA. Certaines délégations ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de créer un secrétariat spécial pour la Conférence car cela entraînera d'énormes dépenses. Elles ont été d'avis qu'il s'agissait essentiellement d'une question administrative qui devait être réglée au niveau du Secrétariat général de l'OUA. D'autres ont appuyé la suggestion originale et ont demandé que le Secrétariat fasse circuler une note relative à cette question en vue de permettre aux Etats membres d'en discuter à la prochaine session. A la suite de ces arrangements, la Conférence a étudié et adopté avec quelques amendements le rapport du Rapporteur ainsi que les projets de résolutions et de décisions qui y étaient annexés. La Tunisie s'est réservée en ce qui concerne la résolution sur l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA). En outre, la Conférence a

décidé d'adopter une motion de remerciements en faveur du gouvernement du Ghana pour avoir accepté d'héberger le siège de l'OUSA et pour les facilités mises à la disposition de cette Organisation.

52. Elle en est venue alors à sa séance de clôture. Après avoir adopté la motion de remerciements à l'endroit de Sa Majesté, l'Empereur Hailé Selassié, du gouvernement et du peuple d'Ethiopie, elle a entendu la déclaration de S.E. Bintu'A Tshiabola, Commissaire d'Etat au Travail et à la Prévoyance Sociale du Zaïre, candidat africain à la présidence de la 56ème session de la Conférence internationale du Travail. M. Bintu a remercié les Ministres africains du Travail de la confiance qu'ils ont témoigné à l'égard de son pays en décidant, à l'unanimité et par acclamations, de le porter, au nom de toute l'Afrique, à la présidence de la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail. L'hommage que vous me faites, a dit en substance M. Bintu, revient d'abord et avant tout à l'Afrique. C'est, en effet, au nom de notre continent que j'exercerai les hautes fonctions que vous avez accepté de me confier. Le Commissaire d'Etat zaïrois a exprimé l'espoir qu'avec le concours de tous et de chacun, le Zaïre s'acquittera dignement, pour l'honneur de l'Afrique, de cette mission dont il réalise l'importance et la délicatesse.

53. Prenant enfin la parole à son tour, le Président de la Conférence, S.E. Mulatu Debebe s'est déclaré particulièrement impressionné par l'esprit de fraternité et de camaraderie qui a prévalu tout au long des travaux de la 11ème session des Ministres africains du Travail. Rappelant toutes les réunions et manifestations qui ont précédé l'ouverture de cette session, le Ministre éthiopien a prié ceux des délégués qui, à leur arrivée, ont pu rencontrer quelque difficulté contrairement à l'accueil que le peuple éthiopien réserve traditionnellement à ses hôtes, de comprendre que cela était dû au volume de travail et au programme très chargé à la fois du Gouvernement Impérial Ethiopien

et du Secrétariat général de l'OUA. Il a donné des assurances qu'à l'avenir, lorsque les réunions se tiendront à Addis-Abéba dans les circonstances normales, les erreurs du moment ne se répéteront plus.

54. S.E. Ato Mulatu a assuré les membres de la Conférence de son entière disponibilité et de son total dévouement pour s'acquitter, au mieux de ses possibilités, de toutes les tâches dont la Conférence l'a chargé. Mais pour ce faire, a-t-il souligné, le Président a besoin de l'encouragement et de l'assistance de chaque membre de la Conférence. Il a enfin rendu hommage aux autres membres du Bureau ainsi qu'au Secrétariat et au personnel technique pour la contribution importante qu'ils ont apportée au succès de la réunion. La 11ème session de la Conférence des Ministres africains du Travail a été close le 2 juin 1973 à 20 h.30

Le Rapporteur

Alexandre DENGUET  
Ministre du Travail de la République  
Populaire du Congo.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1974-06

# Rapport Du Rapporteur

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9220>

*Downloaded from African Union Common Repository*